



## VILLE DE LONDON (ONTARIO)

# ÉTUDES DE CAS

### GAINS IMPORTANTS EN MATIÈRE D'EFFICIENCE POUR LA VILLE DE LONDON GRÂCE À LA MISE EN PRATIQUE DE LA RÈGLE DE L'ART

La ville de London a appliqué avec succès la règle de l'art intitulée *Coordonner les travaux d'infrastructures*, et réalisé ainsi des économies d'efficacité appréciables sur les coûts de détérioration de la chaussée et les taxes d'améliorations locales. La Ville a accompli des progrès significatifs dans l'établissement d'un programme d'infrastructure coordonné, apportant une grande crédibilité aux pratiques qu'elle a adoptées, tout en réduisant au minimum les dérangements et en optimisant la valeur de ses travaux d'infrastructure.

#### Le problème

Les gestionnaires des travaux publics se font souvent reprocher la mauvaise coordination des projets d'infrastructure. Les dérangements et les coûts sociaux pour la collectivité, sans parler de l'impression de gaspillage et d'inefficacité, sont souvent le résultat malheureux, sinon inévitable, d'un manque de coordination. Si l'on y ajoute une croissance foudroyante des projets d'aménagement, comme ce fut le cas à London, la mauvaise coordination des projets d'infrastructure peut vraiment devenir problématique.

#### La solution

La règle de l'art d'InfraGuide intitulée *Coordonner les travaux d'infrastructures* explique comment et pourquoi les programmes de renouvellement des infrastructures doivent être coordonnés le mieux possible. Conséquence directe de l'adoption de cette règle de l'art, la Ville de London a imposé des frais pour détérioration de la chaussée, qui visent à compenser la diminution de la durée de vie de la chaussée attribuable aux excavations, ainsi qu'une taxe d'améliorations locales, qui permet d'améliorer des corridors sans imposer aux résidents les coûts élevés qui, plus tard, seraient nécessaires pour exécuter isolément des travaux de réfection de bordure et de caniveau. Le tableau suivant énumère d'autres pratiques possibles.

Pratiques déjà appliquées	Pratiques directement associées à l'adoption de la règle de l'art	Pratiques inspirées de la règle de l'art adoptées à court terme	Pratiques inspirées de la règle de l'art prévues à long terme
Comités officiels	Comité externe de coordination des services publics – poste de vice-présidence	Base de données sur les entrepreneurs	Programme intégré de gestion des infrastructures
Fonds réservés aux réseaux d'égout et de distribution d'eau	Vérifications ponctuelles des exigences de permis	Examen des conditions d'aménagement	Mécanismes de financement global
Amélioration des corridors	Meilleures prévisions des comités	Frais de location de voies	
Exigence de permis	Frais pour détérioration de la chaussée		
Techniques sans tranchée	Site Web de communications à jour		
Plans pluriannuels			

#### La valeur

En adoptant la règle de l'art d'InfraGuide, la Ville de London a acquis une légitimité considérable et ses administrateurs municipaux savent maintenant comment améliorer les prochains travaux d'infrastructures. Les méthodes appliquées en conséquence directe de l'adoption de cette règle de l'art lui ont procuré des avantages importants. La Ville peut maintenant mieux coordonner ses projets d'infrastructures tout en établissant un calendrier global pour ses travaux. La règle de l'art, outil de référence approuvée à l'échelle nationale, a conféré une grande crédibilité aux pratiques que la Ville s'efforce d'appliquer et représente un outil précieux pour le conseil municipal en ce qu'elle établit un point de référence pour la compréhension des enjeux et permet l'adoption de mesures plus proactives.

#### Témoignage

Peter Steblin, directeur général, Services de l'environnement et du génie, Ville de London : « *Les dirigeants de la Ville appuient fermement InfraGuide. En exposant en termes faciles à comprendre les pratiques efficaces appliquées dans d'autres villes canadiennes, les règles de l'art constituent un outil précieux pour les responsables des infrastructures. Nous utilisons les règles de l'art de différentes façons. Nous avons aussi constaté que la participation à différents comités InfraGuide est un excellent moyen de créer des réseaux et d'apprendre de nos collègues du Canada. Les jours passés à élaborer les règles de l'art apportent bien d'autres avantages à cet égard.* »

Communiquez avec InfraGuide sans frais au 1-866-330-3350 ou visitez notre site Web au <[www.infraguide.ca](http://www.infraguide.ca)> pour de plus amples renseignements.



Guide national pour des infrastructures municipales durables

Canada

CMRC - NRC

